



COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 01 FÉVRIER 2020

Présents : DUNIS Éric, MATHIEU David, ISSARTEL Annie, JOUVE Michel, ALLEMAND Sylvie, DUFOUR Bastien, GIRAUD Béatrice, DREYFUS Claude, FAURE Thibault, GALLIEN Pierre, JOUVE Jean Louis, LAURENT Marie-Victoria, SABIN Daniel, URBANO MERMET Maria

Absents : GIBERT Rachel

Secrétaire de séance : Bastien DUFOUR

- DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le Maire expose au conseil municipal que lorsque le budget primitif n'est pas adopté au 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales précise : « ...En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget, avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits... »

- DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2020

Montant total maximum des dépenses d'investissement autorisées :

- 291.823,39 € *25 % = 72.955,85 €

Le conseil municipal autorise jusqu'à l'adoption du budget primitif 2020, le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 89.250,00 € réparti comme suit :

2151 Réseau de voirie	19.955,85 €
2131 Bâtiments publics	18.000 €
2158 Autres installations (ex aménagement place)	5.000 €
2183 Matériel roulant	30.000 €
	72.955,85 €

Il est précisé que les crédits votés seront repris au budget 2021.

- SUBVENTIONS 2021

Le Maire donne au Conseil Municipal la liste des subventions votées chaque année. Après délibération, le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

➤ Pompiers de Saint-Pierre Duchamp	110,00 €
➤ ADMR de RETOURNAC	280,00 €
➤ Resto du Cœur	110,00 €

- SUBVENTIONS SEJOURS ORGANISES PAR L'ÉCOLE DE ROCHE EN RÉGNIER, LE COLLEGE DE RETOURNAC ET LES COLLEGE DE CRAPONNE

Le Maire informe le Conseil Municipal que diverses sorties sont organisées au cours de l'année scolaire 2020/2021 par l'école de Roche en Régnier, le Collège BORIS VIAN de Retournac, le Collège des Hauts de l'Arzon de Craponne sur Arzon, le Collège Notre Dame de Craponne sur Arzon.

Une participation financière est demandée à la Commune pour les enfants scolarisés à l'école de Roche en Régnier et ces trois collèges, et domiciliés sur notre Commune, afin d'alléger la charge incombant aux familles.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 6,50 € par jour et par élève, pour les enfants de la commune scolarisés à l'école de Roche en Régnier, au Collège

Boris Vian de Retournac, au Collège des Hauts de l'Arzon de Craponne sur Arzon, au Collège Notre Dame de Craponne sur Arzon et qui ont participé aux sorties durant l'année scolaire 2020/2021.

- **PROJET D'AMENAGEMENT DE LA PLACE DU BOURG DE SAINT-MAURICE**

Le Maire expose au conseil municipal la proposition de maîtrise d'œuvre du cabinet CHALAYE pour le projet d'aménagement de la place du bourg de Saint-Maurice : réalisation de plans du projet, assistance pour la passation de marché, suivi de chantier. Pour un montant de 6.550 € HT. Après délibération, le Conseil Municipal décide de confier la maîtrise d'œuvre au cabinet Chalaye.

- **CONVENTION COORDINATION DES ANIMATIONS DES BIBLIOTHEQUES ENTRE LA CAPEV ET LES 11 COMMUNES DE L'EMBLAVEZ**

La convention qui a pour objet de fixer les objectifs du partenariat entre la CAPEV et les 11 communes de l'Emblavez dans le cadre de la coordination des animations des bibliothèques est finalisée. Monsieur le Maire présente cette convention au conseil municipal.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'approuver la convention de partenariat entre la CAPEV et les 11 communes de l'Emblavez dans le cadre de la coordination des animations des bibliothèques

- **APPROBATION DE L'ASSIETTE DES COUPES 2021 POUR LES FORETS RELEVANT DU REGIME FORESTIER**

Monsieur le Maire porte connaissance au conseil municipal du programme de coupe proposé pour l'année 2020 par l'Office National des Forêts pour les forêts relevant du régime forestier, proposition jointe à la présente délibération.

M. Le Maire explique au conseil municipal que les modes de ventes à l'ONF ont évolué depuis le 01/01/2019. Les ventes par adjudication ou appels d'offre prennent désormais la forme de ventes publiques de gré à gré par soumissions avec mise en concurrence.

Les ventes de gré à gré hors ventes publiques (ventes « simples ») restent également en vigueur, pour pouvoir commercialiser des lots de faible valeur ou restés invendus.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide :

1- **Assiette des coupes**

d'accepter l'ensemble des propositions de coupes comme mentionnées à la proposition jointe à la présente délibération soit :

Forêt de	N° de Parcelle	Type de coupe	Décision du propriétaire préciser : AJOUT REPORT année XXXX SUPPRESSION	Motif de la modification (mention obligatoire)
MIAUNE	6	AMEL	Passage en 2021 (uniquement sur la partie Douglas)	
MIAUNE	8	AMEL	Passage en 2021 (uniquement sur la partie Douglas)	
MIAUNE	14	AMEL	REPORT année 2024	ONF-RE : retard d'exploitation

2- Destination des coupes et mode de vente

d'accepter l'ensemble des destinations de coupes comme mentionnées à la proposition jointe à la présente délibération.

Forêt de	N° de Parcelle	Type de coupe	Destination préciser : - Vente publique de gré à gré par soumissions avec mise en concurrence - Vente de gré à gré simple - Délivrance	Mode de commercialisation préciser : - Sur pied (en bloc ou unité de produit) - Façonné
MIAUNE	6	AMEL	Vente de gré à gré simple	Sur pied
MIAUNE	8	AMEL	Vente de gré à gré simple	Sur pied

- APPROBATION DE L'ASSIETTE DES COUPES 2021 POUR LES FORETS RELEVANT DU REGIME FORESTIER

Monsieur le Maire porte connaissance au conseil municipal du programme de coupe proposé pour l'année 2020 par l'Office National des Forêts pour les forêts relevant du régime forestier, proposition jointe à la présente délibération.

M. Le Maire explique au conseil municipal que les modes de ventes à l'ONF ont évolué depuis le 01/01/2019. Les ventes par adjudication ou appels d'offre prennent désormais la forme de ventes publiques de gré à gré par soumissions avec mise en concurrence.

Les ventes de gré à gré hors ventes publiques (ventes « simples ») restent également en vigueur, pour pouvoir commercialiser des lots de faible valeur ou restés invendus.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide :

1- Assiette des coupes

d'accepter l'ensemble des propositions de coupes comme mentionnées à la proposition jointe à la présente délibération soit :

Forêt de	N° de Parcelle	Type de coupe	Décision du propriétaire préciser : AJOUT REPORT année XXXX SUPPRESSION	Motif de la modification (mention obligatoire)
BOIS BARAQUE ORCI (B.B.ORCI)	4_U	AMEL	REPORT année 2022	ONF-CR : Raison sylvicole – compression non terminée
BOIS BARAQUE (LE.BOIS)	1_U	AMEL	SUPPRESSION	
BOIS BARAQUE (LE.BOIS)	2_U	AMEL	SUPPRESSION	

- AYANTS-DROITS A L'AFFOUAGE

Le maire rapporte qu'une coupe de bois doit avoir lieu sur les communaux du Bourg de Roche, de Mans, Le Bois et Roussille. Il convient d'établir la liste des ayants-droits :

Après délibération, le Conseil Municipal décide de fixer la liste des ayants-droits comme suit :

LE BOIS :

BARTHELEMY Alain	DURANTON Ginette	MONTAGNE Christophe
BERGER Joseph	EMMANUELY Bernard	PAULET Eric
BERTHET Jean Pierre	FORAISON Marie-Claude	PERRIN Loïc
BOYER Nicolas	FRANGIAMORE Giovanni	PESSEAT Jean-François
CHOJNACKI Laurence	GARDON Roger	SAUGUE Olivier
DEVILLE Marc	GAUDON Auguste	TIGNOL Olivier
DUNIS Eric	GAUDON Jean Jules	VAURIE Pierre
DUNIS Jean-françois	GIDON Antoinette	
DUNIS Marielle / DUFOUR D	LHERBRET Marie Thérèse	

ROCHE :

AKIKI Emilie	EVEN Stéphane	PRENEN Nicolette
AMORIC Jean-Yves	FAISANT Sylvie	MANSUY (locataire FAUCON)
ARNOULT	FEUILLET Fabienne	MAURIN Jeanne
BARBIER Monique	FEUILLET Jean-Louis	MAURIN Jean-François
BASSON Pascal	GIBERT Christian	MICHALON Michel
BELOT Dany	GIRARD Jean-Jacques	PIASECKI Roland
BERNARD Henri	GIRAUD Didier	PINAUD Patrick
BONTEMPS Gilles	GIRAUD Marcel	PLOTTON Marc
BOUCHET Georges	ISSARTEL Jean-Baptiste	PRAT Alain
BURIANE Marcel	JOOSSEN René	RABEYRIN François
CHEYNET Bernard	JOUSSERAND Christian	RAMIREZ – HEURTIER
COIRAULT Myrtille	JOUVE Michel	SERRES Jean-Pierre
CROUZET–REYNAUD Marie	LECONTE Henri	URBANO – MERMET
Paule	LUMINIER Serge	VASSEL Pauline
DARE Andrew	MAURIGE Pierrette	
DAVID Jean-Marie	MAURIGE Roger	

MANS :

ALBOUY Alexis	FAVERJON Paulette	RIVET – PARMENTIER
ALLIBERT Cyril	FILLION Michel	RONAT Antoine
AUBERT Christian	GARNIER – ROCHETIN	SANOUILLET Augusta
BAUDELET Michel	GASSIN Johnny	SANOUILLET Gérard
BEDLECHOWICZ Albert	GAUDON Stéphanie	SOBOZINSKI Christian
BLANDIN Hervé	GAUTHIER Michel	STROUSSEL MéliSSia
BURLAT Jean	GERET Florian	TEMPERE – KARAM – VIGNY
BURTON John	GUERIN Guillaume	TOGNIER Alexandre
COMBRET Gaëlle	GUERIN Pierre	TRACOULAT Jacky
COTTIER Michel	JOUVE Jean Louis	TRESCARTES Valérie
DECORTES Pascal	MAISONNET Jean Louis	VALLAT Jean
DELORME Andrée	MEAUDRE Cyril	VIEIRA DO VALE Philippe
DUPUY Georges	NERON Dominique	WILLEM Julien
DURIEU Paul	RAJOT Pascale	

PRASSALAT

FLEURET Maurice
MAURIN Nicole
TRIOULEYRE Benoit

MARECHAL :

MELEY Berthe
RAIMBAULT Florian
BOUCHIER VEGGIE Judith

ROUSSILLE :

AUBERT Eugène
BOURGEAT Bernard
COTTIER Raymond
CREMILLEUX Bernard
CREMILLEUX Lise

LA BARAQUE :
BERNARD Cédric
BERNARD François
VENEL Vincent

- **DIVERS**

○ **Radio Craponne**

Le conseil municipal accepte la proposition de Radio Craponne qui consiste à faire payer une cotisation annuelle à la commune, permettant à toutes les associations de la commune de faire paraître gratuitement leurs annonces.

○ **Purificateur d'air pour les milieux scolaires**

La Région lance un programme de subvention permettant d'acquérir des purificateurs d'air pour les milieux scolaires. La subvention couvrirait 80 % du coût TTC jusqu'à 1800 €. La région a transmis une liste de fournisseurs.

○ **Compteur linky**

Les compteurs linky arrivent sur la commune en mars 2021.

○ **Bibliothèque**

La bibliothèque demande d'étudier la possibilité d'avoir sa propre ligne téléphonique. Elle demande si une exposition à la chapelle est envisageable.

○ **Camion communal**

Il va devenir urgent de changer le camion communal. Des solutions vont être étudiées.